

« En périphérie, rien n'a changé, cela m'attriste »

FÉDÉRAL La ministre du Budget, Sophie Wilmès, défend une approche pragmatique

Sophie Wilmès

Licenciée en communication appliquée, section publicité (IHECS) et licenciée en gestion financière (Institut supérieur Saint-Louis), Sophie Wilmès a été conseillère économique et financière au sein d'un cabinet d'avocats d'affaires. Députée depuis mai 2014, elle entre au gouvernement fédéral comme ministre du Budget en septembre 2015.

- Sophie Wilmès (MR) dénonce la mauvaise volonté politique flamande.
- Elle défend l'action du gouvernement fédéral, qui a privilégié les réformes socio-économiques.

ENTRETIEN

Le « draft » budgétaire a été remis lundi à la Commission européenne ; le budget sera déposé au Parlement d'ici à la fin de la semaine. Mission accomplie pour la ministre du Budget, Sophie Wilmès (MR), qui se félicite d'avoir pu mener de front, au sein de la coalition suédoise, l'assainissement budgétaire et la relance de l'activité. Le retour du communautaire en 2019 ? Elle n'en veut pas, privilégiant la poursuite des réformes socio-économiques. Très impliquée dans la défense des droits des francophones des communes à facilités de la périphérie bruxelloise, Sophie Wilmès ne conteste pas la tutelle flamande, mais dénonce la mauvaise volonté politique flamande.

Les experts du Conseil de l'Europe ont, une nouvelle fois, constaté que les droits des francophones n'étaient pas respectés dans les communes à facilités de la périphérie bruxelloise (nos éditions de mardi). Comment réagissez-vous ?

Il est malheureux d'en être toujours là pour des raisons de mauvaise volonté politique alors que les réformes socio-

économiques méritent qu'on y mette toute notre énergie. Une instance indépendante tire les mêmes conclusions que celles que j'ai toujours tirées. Les recommandations des experts, qu'il s'agisse par exemple de retirer des mains du ministre flamand de l'Intérieur le pouvoir de nommer les bourgmestres, me paraissent relever du bon sens. J'aspire à voir venir le jour où on ne devra plus consacrer une telle énergie à ce combat. Je suis une élue de la périphérie, j'ai été coprésidente de l'Union des francophones et cheffe de groupe à la province du Brabant flamand. Je peux vous dire que, dans les communes à facilités, un travail gigantesque est fait au quotidien pour préserver les droits des francophones. Prenons l'exemple de la campagne de prévention du cancer du sein. Quel est l'objectif ? Que seules les femmes d'expression néerlandophone aient accès au dépistage ou que toutes les femmes aillent à ce rendez-vous ? À Rhode-Saint-Genèse, l'exécutif a pris le parti d'envoyer les lettres dans quatre langues, néerlandais, français, allemand et anglais – car il y a également une population anglophone importante. Mais c'est un palliatif...

Que faire ?

À défaut de mettre de côté des circulaires (NDLR : sur l'emploi des langues) qui valent ce qu'elles valent – elles ne disent pas la loi –, il faut adopter une approche pragmatique : la Belgique, mais aussi la Flandre y gagneraient. Est-ce que la tutelle flamande, que personne ne conteste, a une approche qui correspond aux attentes de la population ? Je ne pense pas que les Flamands s'offusqueraient qu'une femme francophone reçoive une invitation en français.

Dans « Le Soir » du 7 octobre, le vice-Premier et ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) annonçait le retour du communautaire en 2019. Votre réaction ?

Nous verrons ce que les électeurs décideront. Mais ce n'est pas mon choix. Mon choix est de poursuivre les réformes socio-économiques dans l'intérêt de tous les Belges.

Le gouvernement fédéral se félicite que les indicateurs économiques soient au vert. Mais une personne sur cinq est en situation de pauvreté. C'est interpellant, non ?

Le taux de pauvreté est en léger recul par rapport à 2014, mais il est encore trop élevé. Notre conviction est qu'on assure la cohésion sociale par les créations d'emplois – au niveau individuel, pour les personnes qui retrouvent un travail, et au niveau collectif, car ces créations d'emplois confortent le financement de la Sécurité sociale. Nous avons augmenté le revenu d'intégration sociale de 9 %, alors que la coalition précédente ne l'avait relevé que de 6 %. Le tax shift a permis une hausse du pouvoir d'achat, avec une attention particulière pour les petits salaires. À titre d'illustration, l'augmentation, pour un salaire de 2.500 euros brut, atteint 90 euros net, et une nouvelle hausse du pouvoir d'achat interviendra en janvier. Mais il n'y a pas de satisfecit définitif du gouvernement fédéral.

Vous affirmez que les créations d'emplois confortent le financement de la Sécu. D'autres répliquent que les emplois créés coûtent, au contraire, fort cher au budget public – jusqu'à 100.000 euros par emploi, selon certaines estimations...

Notre objectif est de créer les conditions favorables à la croissance. Une problématique importante au début de la législature était celle de la compétitivité. Nous avons comblé l'écart salarial (NDLR : vis-à-vis de nos trois principaux partenaires, France Allemagne et Pays-Bas, qui s'était creusé depuis 1996).

Personnellement, je m'interroge sur la pertinence d'une démarche qui s'appuie sur le coût théorique de telle ou telle mesure alors que l'ensemble des mesures que nous avons prises s'articulent dans un ensemble complexe dont l'objectif est de dynamiser l'économie.

Quel est notre bilan après trois ans au pouvoir ? En 2015, la croissance était atone et le déficit public atteignait 3,1 % du PIB. Nous avons ramené ce déficit à 1,3 % du PIB en 2017, tout en ayant mis en œuvre un tax shift, qui s'est traduit simultanément par une hausse du pouvoir d'achat des travailleurs et par une baisse des cotisations patronales – et ce malgré les défis auxquels nous avons fait face en 2015 et 2016, à savoir : une crise majeure de l'asile et les attentats. Nous avons promis de réaliser à la fois l'assainissement budgétaire et la relance économique, et nous y sommes parvenus.

En reportant par deux fois le retour à l'équilibre budgétaire, qui avait été promis pour 2018, puis pour 2019 et qui a été repoussé à plus tard...

C'est un choix assumé qui vise toujours l'assainissement budgétaire à moyen terme. ■

Propos recueillis par
DOMINIQUE BERNIS
ET FRANÇOIS MATHIEU

ANALYSE

Budget : un scénario plausible a posteriori

Dans le cadre de l'interview que la ministre du Budget nous a accordée, on ne pouvait pas éviter d'aborder en premier lieu le sujet qui fâche : la manière dont le budget fédéral a été conçu fin juillet. Pour rappel, nous révélions il y a quelques semaines que l'État fédéral avait postulé un taux de croissance de 1,8 % du PIB alors que la Banque nationale de Belgique (BNB) et le Bureau fédéral du Plan affichaient 1,6 % au compteur. D'après nos informations, le gouvernement s'était basé sur les prévisions de l'Ires (UCL) et de la FEB, plus optimistes, en contrevenant a priori à la loi, qui oblige l'État fédéral à se conformer au budget économique de l'Institut des comptes nationaux (ICN), dont la BNB et le Bureau fédéral du Plan font

partie.

Dans le projet de plan budgétaire que la Belgique a envoyé lundi soir à la Commission européenne, on ne trouve d'ailleurs pas trace de ce taux de croissance du PIB de 1,8 % pour le budget 2018... Mais Sophie Wilmès se justifie. Et plutôt bien, même. D'abord, explique-t-elle, il y a le timing de la conception d'un budget fédéral qui joue à plein. « On doit travailler assez vite en juillet, sur la base de prévisions de juin, donc, car plus on tarde à déposer un budget, moins on a de discussions au Parlement. Ensuite, le gouvernement a prévu une correction SEC, qui est une correction générale anticipant donc cette accélération de la croissance économique de 0,2 %. Il y a eu une transparence absolue en la matière, y compris vis-à-vis des Régions. On n'a pas fait retourner le modèle macro en septembre – ça aurait fait perdre trop de temps – mais les indicateurs de terrain nous confortent dans notre analyse. Et il y aura un contrôle budgé-

taire en mars 2018. Dans les grandes masses, je suis sûre que nous sommes dans le bon. »

Restait cette question à évacuer : pourquoi les Régions avaient, de leur côté, basé leurs budgets 2018 sur un taux de croissance différent du fédéral, d'un PIB de 1,7 % en 2018 ?

« Elles ont pu se baser sur des prévisions qui avaient déjà été revues à la hausse en septembre, de 1,6 % à 1,7 % », explique la ministre libérale. Laquelle met sur la table un scénario plausible. Le problème ? Sur le fond, même si cela reste à vérifier, les indicateurs économiques autorisent à anticiper une accélération de la croissance. Mais ça reste un pari. Formellement, par contre, le sentiment demeure que le gouvernement aurait dû faire preuve de davantage de pédagogie pour expliquer cette « correction SEC de 0,2 % » qui ne figure pas comme telle dans les notifications budgétaires de la fin juillet.

D.B. ET F.M.

LIESBETH HOMANS RÉAGIT À L'AVIS DU CONSEIL DE L'EUROPE

« Les communes à facilités ne peuvent devenir bilingues »

Manifestement, la volonté de changement demandée par Sophie Wilmès dans les communes à facilités ne sera pas entendue à court terme. La ministre Liesbeth Homans a réagi sur l'avis du Conseil de l'Europe, qui critique le manque de démocratie locale. Elle indique avoir pris connaissance du texte avec surprise, et relève : « Il y a un bourgmestre nommé dans toutes les communes de Flandre. S'il n'y en a pas eu pendant longtemps à Linkebeek, il ne faut pas en trouver la cause dans les procédures, mais dans le comportement de Mr Thiéry personnellement. » La ministre n'est dès lors pas disposée à modifier la législation actuelle. « Chacun doit être conscient que notre législation linguistique forme un tout, constitué d'équilibres soigneusement construits avec le temps. Il n'est pas possible d'en ôter un élément qui rendrait de facto bilingues les communes à facilités. »

Verdict de la ministre : « Ces conclusions et recommandations démontrent une connaissance limitée voir nulle de la complexité de la Belgique. »

B.DY